

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

9 décembre 2013
(document révisé)

Compte rendu des Coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme d'investissement forestier
30 octobre 2013

Coprésidents

M. Musah Abu Juam, Ghana
M^{me} Katie Berg, États-Unis

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA REUNION

1. La réunion du Sous-comité des CIF est ouverte par les coprésidents, M. Musah Abu Juam, membre du Sous-comité représentant le Ghana et M^{me} Katie Berg, membre du Sous-comité représentant les États-Unis).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le Sous-comité des CIF adopte l'ordre du jour provisoire, document *FIP/SC.11/1/Rev.1*.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU FIP

3. Ayant examiné le document FIP/SC.11/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du FIP*, le Sous-comité se déclare satisfait de l'évolution du travail du FIP dans les pays pilotes. Il se félicite notamment des progrès accomplis dans les domaines suivants :

- a) achèvement de la phase de programmation du FIP ;
- b) communication de projections réalistes concernant l'élaboration des projets ;
- c) présentation de projets et de programmes au Sous-comité pour approbation du financement au titre du FIP ; et
- d) mesures prises pour faire avancer l'élaboration du Mécanisme spécial de dons.

4. Le Sous-comité prend note du travail entrepris pour évaluer le processus, l'expérience et les enseignements tirés de l'élaboration des plans d'investissement au titre du FIP et demande que le résultat de ce travail lui soit présenté pour examen à sa prochaine réunion.

5. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de collaborer avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les membres du Sous-comité pour s'accorder sur les informations qui doivent être communiquées dans les propositions de projets soumises au Sous-comité pour approbation de financement.

6. Le Sous-Comité demande à l'Unité administrative du CIF, en collaboration avec les BMD, de réfléchir plus avant à la nécessité de prendre des mesures visant à améliorer la gestion de la réserve de projets du FIP, notamment les options de surprogrammation, à mesure de l'évolution de la réserve.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT DU FIP POUR LE PEROU

7. Ayant examiné le *Plan d'investissement pour le Pérou* (document FIP/SC.11/4/Rev.1), le Sous-comité du FIP

- a) approuve le plan d'investissement, qui servira de base pour une élaboration plus approfondie des projets qui y sont envisagés, et prend note du montant total du financement demandé qui s'établit à 50 millions de dollars

(26,8 millions de dollars à titre de don et 23,2 millions de dollars à titre de prêt).

- b) confirme à nouveau sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, selon laquelle pour le Pérou, une fourchette de financement doit être utilisée comme outil de planification pour élaborer plus avant les propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation et financement au titre du FIP, étant entendu que l'approbation de la limite inférieure de la fourchette est plus probable et que celle de la limite supérieure serait fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour le Pérou au titre du FIP est de 30 à 50 millions de dollars. Le Sous-comité souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dont il tiendra compte lorsque les propositions de projets et de programmes lui seront présentées pour approbation.
- c) approuve un financement total par le FIP de 1 500 000 dollars, à titre de don pour la préparation des projets :
- i. *Gestion intégrée des paysages forestiers le long de la route principale entre Tarapoto et Yurimaguas dans les régions de San Martín et Loreto* (370 000 dollars) (BID) ;
 - ii. *Gestion intégrée du paysage à Atalaya dans la région d'Ucayali*, (400 000 dollars) (Banque mondiale) ;
 - iii. *Gestion intégrée du paysage le long de la route principale entre Puerto Maldonado et Iñapari et dans la réserve communale Amarakaeri* (370 000 dollars) (BID) ; et
 - iv. *Renforcement de la gouvernance forestière nationale et de l'innovation* (360 000 dollars) (BID) ;
- à élaborer dans le cadre du plan d'investissement.
- d) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets susmentionnés, et approuve une première tranche de financement pour ces services assurés par les BMD, répartie comme suit :
- i. 250 000 dollars pour le projet *Gestion intégrée des paysages forestiers le long de la principale route entre Tarapoto et Yurimaguas dans les régions de San Martín et Loreto* (BID) ;
 - ii. 400 000 dollars pour le projet *Gestion intégrée du paysage à Atalaya dans la région d'Ucayali* (Banque mondiale) ;
 - iii. 250 000 dollars pour le projet *Gestion intégrée du paysage le long de la principale route entre Puerto Maldonado et Iñapari et dans la réserve communale Amarakaeri* (BID) ; et

- iv. 250 000 dollars pour le projet *Renforcement de la gouvernance forestière nationale et de l'innovation (BID)* ;
- e) demande au Gouvernement péruvien et aux BMD de prendre en considération, dans la poursuite de l'élaboration des projets, les observations écrites qui leur seront communiquées d'ici le 15 novembre 2013 par les membres du Sous-comité.
- 8. Le Sous-comité se déclare satisfait de la déclaration conjointe selon laquelle le Gouvernement péruvien et l'organisation autochtone s'engagent à poursuivre leurs activités conjointes au cours de la phase suivante consacrée à la formulation du projet au titre du Programme d'investissement du FIP, par le recensement et l'analyse des réponses possibles aux questions à examiner : le contrôle et le registre des premières initiatives de la REDD+, la participation des personnels techniques autochtones à la formulation des propositions de projet et les conditions de participation directe des populations à la mise en œuvre d'activités de projets sur le terrain.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. EXAMEN ET SELECTION DES IDEES DE PROJET A FINANCER SUR LA RESERVE DU FIP CONSACREE A LA COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVE

9. Après avoir pris connaissance du document FIP/SC.11/5/Rev.1, *Examen et sélection des idées de projet à financer sur la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé*, le Sous-comité du FIP se déclare satisfait du travail du Groupe d'experts.

10. Le Sous-comité du FIP :

- a) approuve les idées de projet suivantes dont il conviendra d'approfondir l'élaboration en vue de leur approbation pour financement au titre du FIP :
 - i. Brésil : *Intégration de la plantation de palmiers à huile de Macauba dans un système de sylviculture (BID)* ;
 - ii. Brésil : *Reboisement commercial de terres modifiées dans le Cerrado (IFC)* ;
 - iii. Burkina Faso : *Atténuation du changement climatique et réduction de la pauvreté par le développement de la filière anacardier (BAfD)* ;
 - iv. Ghana : *Partenariat public-privé en vue de la restauration des réserves forestières dégradées au moyen de plantations certifiées aux normes VCS et FSC (BAfD)* ; et
 - v. Mexique : *Fonds de garantie en vue du financement d'investissements sobres en carbone dans le secteur forestier (BID)*.

Le Sous-comité invite les BMD chargées des idées de projet retenues à préparer, en prenant en considération les observations faites à la réunion et les commentaires écrits

présentés par les membres du Sous-comité et les observateurs, avant le 15 novembre 2013, ainsi que les observations émanant du rapport du Groupe d'experts, un document de projet détaillé, en collaboration avec le promoteur de projet, et à le soumettre au Sous-comité en vue de son approbation pour financement au titre du FIP ;

- b) se félicite des idées de projet suivantes et demande aux BMD de réviser les idées, en tenant compte des observations formulées par le Groupe d'experts, de même que toute observation écrite présentée par les membres du Sous-comité, avant le 15 novembre, pour examen supplémentaire et approbation par courrier.
 - i) Burkina Faso : *Mise en œuvre de solutions de développement rural intelligentes au plan climatique au Burkina Faso* (BAfD) ;
 - ii) RDC : *Plantations communautaires d'acacias et de palmiers à huile sur les terres dégradées afin de réduire le déboisement dans la Province de Bandundu en RDC* (BAfD) ; et
 - iii) *RDC Novacel Sud Kwamouth* (BIRD).
- c) convient que les idées restantes ne doivent pas être examinées plus avant en vue d'un financement par le FIP.

11. Le Sous-comité prie l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et les pays pilotes, de procéder dans les meilleurs délais à une analyse plus poussée de l'efficacité et de la valeur ajoutée de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé, notamment de la procédure de sélection sur concours, tout en prenant note des recommandations du Groupe d'experts. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de partager les leçons de l'expérience avec le Sous-comité du FIP et les groupes de parties prenantes intéressées.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. SUIVI DES RESULTATS ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS DANS LE CADRE DU FIP

12. Ayant examiné le document FIP/SC.11/6/Rev.1, intitulé *Suivi des résultats et établissement des rapports dans le cadre du FIP*, le Sous-comité note avec satisfaction le travail accompli par son Groupe d'experts et les pays pilotes du FIP, qui ont contribué à la préparation de la proposition.

13. Le Sous-comité, reconnaissant que le cadre de résultats actuel et son intégration dans les plans d'investissement approuvés constituent la base des évaluations à mi-parcours et ex post dans les pays pilotes du FIP, et reconnaissant en outre les recommandations portant sur l'intégration des politiques d'égalité entre hommes et femmes dans les activités des CIF, telles que présentées dans l'Étude sur la parité hommes-femmes approuvée par le CTF et le Comité du SCF en mars 2013, approuve la proposition invitant les pays pilotes à établir des rapports annuels, sous réserve des observations formulées par la réunion, et

- a) invite les pays pilotes à envisager la nécessité de réviser leurs cadres de résultats de sorte à proposer un ensemble réaliste de résultats attendus des

investissements du FIP. Tout cadre de résultats révisé devra être présenté au Sous-comité pour approbation ;

- b) demande à l'Unité administrative des CIF de fournir des orientations supplémentaires sur les informations à présenter dans chaque type de rapport, un format type de rapport et un calendrier de présentation des rapports annuels ; et
- c) invite les pays pilotes du FIP à lui faire part, pour examen plus approfondi, de tout besoin en matière de renforcement des capacités aux fins de l'établissement de rapports.

14. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de réviser le document FIP/SC.11/6, intitulé *Suivi des résultats et établissement des rapports dans le cadre du FIP*, afin de tenir compte des modifications approuvées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. METHODES ET CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES DE NOUVEAUX PAYS PILOTES

15. Le Sous-comité prend acte du document FIP/11/7, intitulé *Méthodes et critères d'évaluation des candidatures de nouveaux pays pilotes*.

Toutefois, le Sous-comité convient qu'il ne procède pas, à ce stade, à la sélection de nouveaux pays au titre du Programme d'investissement forestier et qu'il ne sollicite aucun appel à manifestation d'intérêt ou nouveau plan d'investissement.

16. Le Sous-comité accueillerait avec satisfaction un débat plus général sur la manière dont le financement pourrait être utilisé efficacement si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles.

17. L'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le comité des BMD, est invitée à préparer un document étudiant les possibilités d'utilisation de nouveaux fonds, s'ils venaient à être disponibles au titre du FIP, pour examen à la prochaine réunion du Sous-comité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

18. Le Sous-comité se félicite de l'invitation faite par le membre représentant la République démocratique du Congo d'accueillir la prochaine réunion des pays pilotes du FIP devant se tenir dans un pays pilote du FIP.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA REUNION

19. La réunion est close le 30 octobre 2013.